

# DEMANDE DE SUBVENTION DE TRANSPORT SUR LIGNE RÉGULIÈRE ROUTIÈRE OU FERRÉE

Année scolaire 2015-2016



## Parents - Tuteurs - Représentant légal

NOM Prénom : .....

Adresse du domicile légal : (rue - code postal - ville) .....

Adresse e-mail des parents : .....

J'autorise l'utilisation de ces renseignements afin de recevoir des informations sur le fonctionnement du réseau.

Téléphone ou portable : ..... Signature des parents : .....

## Élève

NOM : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

**TRAJET** : renseignement obligatoire à donner

Point de montée : ..... Point de descente : .....

**PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER SELON LE TRANSPORT DEMANDÉ** : cocher la case

- Car \*** : 1 photo d'identité non scannée, non photocopiée
- Car \* + train** : l'imprimé SNCF + 2 photos
- Train + navette** : l'imprimé SNCF avec 2 photos
- Train** : l'imprimé SNCF avec 1 photo

*La carte navette (gratuite) est destinée aux élèves empruntant le train seul et prenant ensuite le car pour se rendre dans certains établissements scolaires de Chartres et de Nogent-le-Rotrou.*

\* les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1<sup>er</sup> coupon acheté

## Transport demandé

INTERNE  DEMI-PENSIONNAIRE ou EXTERNE

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : .....

CLASSE EN 2015 - 2016 : préciser la spécialité ou l'option .....

JOINDRE un planning de semaines d'école pour les établissements agricoles ou MFR...

**ATTENTION** : le Conseil départemental ne prendra en charge les changements de qualité d'interne en 1/2 pensionnaire que jusqu'aux vacances de Noël. JOINDRE un certificat de scolarité précisant la nouvelle qualité

**TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION DEVRA PARVENIR AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AVANT LE 16 AOÛT 2015 AFIN D'ÊTRE PRISE EN COMPTE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE en l'absence de carte, vous devrez acquitter un billet sans possibilité de remboursement**

**DOCUMENT À RETOURNER À :**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR - Service des transports  
1, place Châtelet - CS 70403 - 28008 CHARTRES Cedex



## Gagnez du temps

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : [WWW.EURELIEN.FR](http://WWW.EURELIEN.FR)  
Plus de paiement en ligne : les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1<sup>er</sup> coupon acheté

L'accueil téléphonique et physique se fera  
les **lundi** et **mercredi** de **13h30 à 17h30** et le **vendredi** de **13h30 à 16h**  
à l'Esplanade Martial Taugourdeau - rue Philarète Chasles à Mainvilliers du **1<sup>er</sup> juin** au **4 septembre 2015**  
Tél. : 02 37 23 58 35

**ATTENTION : fin des inscriptions au 31 octobre 2015**

# NOTICE EXPLICATIVE

Attention : un imprimé incomplet ou mal rempli est renvoyé à la famille

Vous devez compléter ou modifier les cadres concernant :

- les parents (tuteurs ou représentant légal) avec l'adresse complète
- l'élève (identité et trajet)
- la scolarité (qualité au niveau du transport – établissement fréquenté à la rentrée prochaine et classe)

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ne prend pas en charge le transport des élèves en BTS et étudiants en IUT ou faculté.

→ **CAR** : joindre les pièces demandées (photo). Les frais de dossier (10 €) seront intégrés dans le coût du 1<sup>er</sup> coupon acheté.

→ **SNCF** : pour les élèves qui prennent le train, joindre 1 photo d'identité et remplir l'imprimé SNCF.  
Le trajet demandé est celui effectué en train.

La GARE DE RETRAIT de l'abonnement doit impérativement se situer en EURE-ET-LOIR

## ▾ CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE TRANSBEAUCE

- La carte de transport Transbeauce est envoyée à votre domicile.
- La carte de transport avec son coupon, valable une année, permet :
  - pour les externes et demi-pensionnaires, 1 aller/retour par jour scolaire, sur le trajet indiqué, dans la limite des services existants (avec coupon bimestriel ou semestriel). En cas de cours le mercredi après-midi, la carte scolaire est valable pour le trajet du retour sur présentation d'un justificatif de l'établissement (emploi du temps officiel)
  - pour les internes, 1 aller-retour par semaine scolaire (deux en cas de jours fériés) sur le trajet indiqué (avec coupon trimestriel)

Pour tout voyage supplémentaire, la carte et son coupon valide permettent de voyager à ½ tarif sur tout le réseau Transbeauce.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte Transbeauce, un duplicata sera effectué auprès de la gare routière, accompagné d'un chèque de 16 € à l'ordre de Transbeauce, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

Sur présentation d'une déclaration officielle déposée au Commissariat ou à la Gendarmerie, cette somme ne sera pas demandée.

## ▾ REMARQUE POUR LES UTILISATEURS DE LA SNCF

- L'ABONNEMENT SNCF N'EST PAS ENVOYÉ A VOTRE DOMICILE ET DEVRA ETRE RETIRÉ à la gare SNCF que vous aurez indiquée sur l'imprimé environ 15 jours avant la rentrée scolaire.

Pour les internes, en règle générale, l'abonnement donne droit EN PÉRIODE SCOLAIRE à :

- 1 seul trajet aller entre le dimanche midi et le mardi midi
- 1 seul trajet retour entre le jeudi midi et le samedi midi

sauf cas particulier lié à des jours de rentrée ou fériés situés hors de ces périodes.

En cas de voyage supplémentaire en cours de semaine, vous devrez acheter votre billet à 50 % sur présentation de votre abonnement scolaire interne.

En cas de perte ou de détérioration de votre abonnement, vous devez reconstituer un dossier auprès de la Direction des transports, puis vous présenter à la gare de retrait avec celui-ci, une photo et 20 € (tarif au 01/01/2009) pour la délivrance d'un duplicata de la carte AIS (interne) ou 10 € pour la carte magnétique ASR (1/2 pensionnaire).

---

TOUT ACTE DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU DE PROPOS MALVEILLANTS, OU DE NON-RESPECT ENVERS LE PERSONNEL DE LA SNCF OU DE TRANSBEAUCE OU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFICHÉ DANS LES AUTOCARS SERA SANCTIONNÉ (EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE), EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.